



Pour votre conseil des
maîtres sur pHARe:



Ce qui définit le harcèlement en milieu scolaire

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève, ou un groupe d'élèves, inflige un malaise à un autre élève, que ce soit de manière physique (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui). »

3 dimensions qui permettent de distinguer le harcèlement des autres formes de comportement violent:

LE POUVOIR

LA FREQUENCE

LA NATURE DES AGRESSIONS

Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement. Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse



Aller sur la plateforme NAH pour découvrir les ressources à votre disposition.

Via PIA et ARENA extranet, enquêtes et pilotage

Accueil

Espace documentaire

Mon espace

Tableau de bord

☑ Contenus éducatifs

☑ Documents du programme

☑ 10h d'apprentissage

Recherche

Thème

Harcèlement

Sous thème

Tous

Public

Tous

Support

Tous

Réinitialiser les filtres

Afficher les Documents

◀ Première page < Page précédente 1 2 ... Page suivante > Dernière page (4) ▶

Total : 78





A noter, sur la plateforme NAH:
14 fiches à destination du 1^{er}
degré à télécharger.

-  02-GRILLE D'AUTOEVALUATION .docx
-  03-GRILLE DE SIGNAUX FAIBLES.docx
-  04-SYNTHESE D'UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT.docx
-  05-CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ.docx
-  06-COURRIER AUX RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ÉLÈVE VICTIME.docx
-  07-COURRIER AUX RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ÉLÈVE AUTEUR.docx
-  08-ENTRETIEN AVEC L'ÉLÈVE VICTIME.docx
-  09-ENTRETIEN AVEC L'ÉLÈVE AUTEUR.docx
-  10-ÉVALUATION HEBDOMADAIRE DE L'ÉLÈVE VICTIME SUR LE TEMPS SCOLAIRE.docx
-  11-ÉVALUATION HEBDOMADAIRE DE L'ÉLÈVE VICTIME SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE.docx
-  12-ÉVALUATION HEBDOMADAIRE DE L'ÉLÈVE AUTEUR OU TÉMOIN.docx
-  13-LIAISON SCOLAIRE-PÉRISCOLAIRE.docx
-  14-ÉVALUATION HEBDOMADAIRE DE LA FAMILLE DE L'ÉLÈVE VICTIME.docx
-  15-POINT SUR UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT.docx

Lien:

<https://nah.phm.education.gouv.fr/nah/e-space-documentaire/contenus-educatifs>

La grille d'auto-evaluation CE2-CM1-CM2 (le questionnaire) version 2025 va arriver d'ici les vacances. Nous vous informerons. Nous ne savons pas s'il y aura un outil d'analyse.



* Parmi toutes ces ressources, choisir lesquelles utiliser pour travailler sur cette thématique jeudi 6 novembre pour la journée NON AU HARCELEMENT.

➤ Quelle(s) action(s) marquante(s) mettre en place, au niveau de la classe, d'un cycle, d'une école?
(pour aide: tableau des actions des écoles de la circo de l'année dernière: [actions](#))

Rappel: Répondre au questionnaire pour les actions prévues avant le 15 octobre.

* En apprendre davantage sur le prix NON AU HARCELEMENT (sur la plateforme NAH aussi, il figure dans le menu déroulant)

Toute participation au prix Non au harcèlement s'inscrit dans **le respect des valeurs de la République.**

Caractéristiques des productions :

- **affiche** : l'affiche peut être réalisée en format papier mais elle doit être transmise exclusivement en format numérique (png ou jpg, 5 Mo maximum). Elle comporte obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 à 3 mètres). Tous les éléments de l'affiche doivent être libres de droits. L'affiche doit pouvoir être imprimée au format A3 sans perte de qualité.
- **vidéo** : la vidéo dure au maximum 2 minutes, **générique compris** (la vidéo sera téléchargée par le porteur de projet sur la plateforme institutionnelle *tube3*). Tous les éléments de la vidéo, notamment les éventuelles musiques, doivent être libres de droits. Tous les crédits artistiques doivent être mentionnés obligatoirement à la fin de la vidéo. L'intégration des sous-titres est obligatoire et l'audiodescription est encouragée afin que les contenus soient accessibles au plus grand nombre.

Quel que soit le support choisi, celui-ci devra intégrer le bloc du numéro d'appel 3018, téléchargeable sur le site Éduscol.

Le logo du programme Phare doit obligatoirement figurer sur les productions émanant des écoles, des collèges et des lycées publics. Il est téléchargeable sur le site Éduscol.



- Objectif principal: atteindre le niveau 1 de la labellisation dès la fin du mois de novembre (après la journée NON AU HARCELEMENT et après l'information aux parents d'élèves -lors de la réunion de rentrée ou lors du 1^{er} conseil d'école-)
- Pour le reste de l'année scolaire: traiter les situations via le protocole et aller vers le niveau 2 de la labellisation.
- Se former: un m@gistère « Prévenir et lutter contre le harcèlement à l'école » est disponible en auto-formation

Lien (nouvelle version de m@gistère): <https://partage02.magistere.apps.education.fr/course/view.php?id=379>



PROTOCOLE

Pour toute situation recensée, le/la directeur/trice :

- 1. Rédige un mail à Mme Gallo (ou si urgence lui téléphoner 0616205525) avec copie au CPC en charge de pHARe, aux directeurs ressources et à l'IEN**
- 2. Attend le retour de Mme Gallo qui dira s'il faut faire remplir la grille des signaux faibles à l'équipe, aux 2 parents, au périscolaire**
- 3. S'il faut faire remplir la grille des signaux faibles, proposer aux parents de la remplir à l'école afin d'être présents à leurs côtés s'ils ont besoin d'aide.**
- 4. C'est au directeur ou à la directrice de renvoyer les grilles de signaux faibles à Mme Gallo.**
- 5. Mme Gallo prend contact avec la famille et définit si cette situation relève du harcèlement et si oui : FAIT ETABLISSEMENT et signalement**